



**Bulletin Municipal** 

Novembre 2014 - année 1 - N°3

## Éditorial

#### Vivre ensemble!

Du chien qui aboie un peu trop souvent à la voiture mal garée,

des enfants trop turbulents aux chats envahissants, d'une enseigne paraissant trop imposante à un difficile partage de l'espace public : après quelques mois d'exercice et de trop nombreuses confrontations à des problèmes de « vivre ensemble » je suis perplexe.

Ne serions-nous plus capables de cohabiter harmonieusement ? Notre beau village, nos paysages magnifiques, ne sont-ils plus une invitation à la sérénité ? Aurions-nous perdu tout discernement au point de confondre le futile et l'essentiel ? Je sais bien que tout un chacun a ses soucis plus ou moins sérieux mais faut-il rappeler que la citoyenneté, selon le Contrat Social de Rousseau, implique que « la recherche de l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier » ?. Cela nous interroge : où s'arrêtent nos exigences égocentrées et où commence

l'indispensable partage pour une vie en société ?

Beaucoup de ces pseudos conflits pourraient, devraient, se régler simplement, avec un peu de civisme, c'est-à-dire de respect, d'attachement et de dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit, pour ses conventions et ses lois, chacun faisant un petit effort pour éviter l'intervention du médiateur voire celle du censeur.

Heureusement la solidarité et l'entraide observées au lendemain des gros orages de septembre sont venues tempérer ce constat pessimiste. Cela dit, reboucher un trou sur la route ou déboucher un fossé, ne devrait pas apparaître comme un exploit mais tout juste comme un devoir citoyen.



Tout autre sujet, l'automne est bien là avec, malgré ces épisodes

orageux dont nous nous serions bien passés, l'arrivée des champignons, les chasseurs qui ont retrouvé la trace des sangliers, la récolte des châtaignes et notre Festival d'Art pour animer la période de Toussaint. La douceur toujours appréciable permet de sécher un peu les sols gorgés d'eau et induit quelques économies de chauffage non négligeables. Notre employé communal Vincent et les « Goudronneurs Ardéchois » ont pu mettre quelques « rustines » sur nos routes malmenées afin de mieux affronter l'hiver. Bientôt nous entrerons dans la préparation des fêtes de fin d'année que, d'ores et déjà, je vous souhaite les plus joyeuses possible.

Marc Tauleigne

## Sommaire

Vie municipale Travaux Vie de la CAPCA Culture, Sports et loisirs Agenda

Site internet : www.mairie-gluiras.fr

## Vie municipale

## Au conseil municipal

RAPPEL : Le résumé des décisions prises se trouve affiché au panneau officiel de la mairie dans les huit jours suivant le conseil. Vous trouverez par ailleurs l'intégralité des délibérations sur le site de la commune ou en consultation à la mairie.

## Séance du 18 juillet

Convention de déneigement : appel à deux candidatures pour les deux secteurs, bas village et haut village.

Refus de la demande d'éclairage public à Palix. Cela nécessiterait la pose d'un compteur en plus de l'éclairage cette opération coûterait près de 3000€. Le conseil municipal estime que ce n'est pas dans l'ordre des priorités.

Mandat donné à l'agence immobilière Eyrieux Immobilier pour la vente de l'école de Mours.

A la demande des nouveaux propriétaires du Haut Vernet, le conseil municipal décide de vendre la parcelle jouxtant la maison au prix de 800€. Frais de bornage et de notaire à charge des demandeurs.

Soutien à la motion de l'Association des maires de France contre la baisse de la dotation globale de financement des communes. Soutien de la motion contre le loup.

Modifications des contrats de travail de mesdames Courthial et Félix pour la mise en place des activités périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Vote d'une indemnité complémentaire de 100€ par mois pour Faryd Delarbre en stage d'expérience professionnelle aux services techniques de la commune.

Présentation de la maquette et du budget de production du nouveau bulletin communal (totalement financé par les annonceurs).

Adoption du projet d'aménagement de l'extérieur de la salle des fêtes : il est prévu à terme de finaliser l'extérieur côté buvette avec trois tables fixes, des toilettes publiques sous les escaliers, la construction d'un barbecue en dur.

Voierie : vote d'un complément de 10 000€ pour l'intervention des Goudronneurs Ardéchois en septembre.

Question sur la légalité de la pancarte mise au niveau de la boutique qui est réinstallée dans la maison Serre mise à la disposition de l'Association Gluiras Accueil. Un demande de régularisation sera adressée à l'association.

#### Séance du 5 septembre

Signature d'une convention médecine du travail pour les employés communaux.

Adoption de la modification horaire de travail de mesdames COURTHIAL Géraldine et FELIX Anne pour prise en compte des nouveaux rythmes scolaires.

Maintien des tarifs de la cantine au niveau 2013/2014 et proposition d'offrir son accès aux personnes isolées susceptibles d'être intéressées.

Vote à l'unanimité pour la régularisation de la servitude du chemin d'accès au temple, pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour la demande d'un devis concernant les indispensables travaux de voierie

Acceptation de la proposition de Mr Péalapra qui souhaite échanger environ 2 000 m² de la parcelle communale G155 (d'une superficie initiale de 4 100 m²) située à la Maza et mitoyenne à sa propriété, contre les parcelles F1367 (709m²) et F1368 (140m²), mitoyenne du cimetière de La Fargatte (soit 849m²). Echange auquel il rajoutera 1 000€. Il prendra à sa charge l'ensemble des frais (bornage et notaire).

Vote à l'unanimité pour un taux à 60% de l'indemnité maximale pour l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public.

Accord d'une subvention exceptionnelle de 500€ au titre de participation communale aux diverses animations prévues dans le cadre des Castagnades pour le Festival International d'Art de Gluiras.

Le conseil vote à l'unanimité la mise en place d'un règlement intérieur et de conventions pour les utilisateurs de la salle des associations de La Fargatte.

Vote concernant l'enseigne de la boutique. A la demande : «Saisit-on les services de l'Etat pour juger de la légalité de cette enseigne ?» Le conseil décide, à la majorité qu'il n'y aura pas de demande faite auprès de la Direction des Territoires.

Adoption à l'unanimité du devis pour les travaux d'installation d'un WC public au Temple.

Décision à l'unanimité d'aménager le chemin desservant le lotissement des Ecluses.

## Vie municipale

Vote à l'unanimité pour ne pas utiliser le droit de préemption relatif à la vente de la maison sise à Chalan ainsi que pour celle sise au Haut Vernet.

Demandes de subventions : pour la demande de l'association Leyga, le conseil municipal, au regard de l'absence de documents étayant la demande (Bilan d'activités 2013, prévisionnel pour 2014...) n'accordera pas de subvention. Pour l'association Gospel en Marcel, au vu des éléments fournis (dossier complet), le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75€.

Décision d'organiser un pot d'accueil, le vendredi 12 septembre à 18h00, Place de la Liberté pour l'ensemble des nouveaux arrivants sur la commune de Gluiras.

Adoption d'une Décision Modificative (DM1) au budget principal

Vote à l'unanimité pour que Monsieur Armand Eric récupère le réservoir désaffecté qui est dans son pré.

Vote à l'unanimité pour l'achat d'un moto-broyeur nécessaire à l'entretien des grandes surfaces de terrains communaux.

## Séance extraordinaire du 06 octobre

Signature d'un protocole d'accord dans l'affaire OLLIER prévoyant :

- d'une part de ramener la facture d'eau (datant de 2010 et contestée par Mme OLLIER) de 1166.91€ à 437.62 € valeur moyenne des précédentes factures
- d'autre part l'abandon, par Mme OLLIER, d'une partie de la dette communale suite aux diverses condamnations de la commune qui a perdu tous ses appels devant les tribunaux, dette qui passerait à 3000€.

Ce qui conduirait la commune à payer finalement la somme de 2562.38€.

Validation de la demande de subventions pour dégâts d'orage.

## Conseil municipal Informations diverses

**Révision du budget** : toujours en attente du montant de l'allocation de compensation de la CAPCA

**Budget primitif 2014 C.C. des Châtaigniers** : participation de l'ordre de 26 500€ pour notre commune.

**Travaux de voirie** : Les travaux de voirie route de la Boissière seront pris en compte lors de la dernière tranche.

**Travaux des garages de la Pise** : validation du devis proposé (entreprise Viallet) pour les travaux prévus au budget pour couvrir ces garages.

Formation à l'utilisation du défibrillateur : formation d'une heure trente, ouverte à tous les publics. Celle-ci est programmée au vendredi 26 septembre à 18h.

Conventions de déneigement : signées avec Eric Armand et Nathanaël Viallet au tarif prévu au précédent conseil soit 40€ de l'heure.

Reçue une proposition à 15 000€ pour l'achat du lot n°11 du lotissement de l'Hermet (mis en vente à 20000€). Le conseil municipal décide de faire une contre proposition à 17 500€ pour prendre en compte la superficie inférieure de ce lot par rapport aux autres ainsi que son dénivelé important entraînant un surcoût de terrassement.

Travaux appartements locatifs : appartement n°5 de l'usine : carrelage entrée, cuisine-séjour, parquet de la chambre pour un coût de 3 800€, le gainage de la cheminée pour un coût de 431€. Appartement n°6 de l'usine : création d'une cheminée type «Poujolat» pour 2 268€ et remplacement de 3 fenêtres pour 1 500€

Maison Mercier : gainage du conduit de cheminée pour un coût de 800€ (merci à l'entreprise RANC qui a réussi un petit exploit compte tenu de la complexité du conduit).





## Vie municipale

## **Budget communal**

Tout d'abord, afin de clore définitivement la polémique développée dans le Vivre à Gluiras N°160 et relative à ce sujet, en parlant de budget « non sincère » je ne faisais que reprendre les termes du courrier reçu de la préfecture suite à mes interrogations à propos de l'allocation de compensation liée au passage de la communauté de communes à la CAPCA.

Par ailleurs « non sincère » n'est pas une quelconque insulte mais tout juste la notification qu'un des chiffres porté au budget était erroné et ce en connaissance de cause au moment où il a été écrit. Cela dit sachant Elisabeth rompue à l'exercice budgétaire, je ne doute pas qu'elle avait porté le chiffre de 104 000 € pour l'allocation de compensation due par la CAPCA à notre commune afin de provoquer une réflexion approfondie de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) réflexion qui a finalement bien eu lieu dans le sens espéré. C'était donc une bonne stratégie.

Ma réaction alarmiste, envers les diverses instances concernées, à l'annonce d'une dette annuelle récurrente de 58 000€, relevait de la même stratégie que celle d'Elisabeth à savoir : demander un chiffrage précis des compétences revenant à notre commune afin que l'allocation de compensation résultante corresponde à notre réalité. D'autant que cette allocation une fois votée devient définitive pour les années à venir.

La dette de 58 000 € envers la CAPCA, initialement annoncée pour notre commune en juin, est devenue, en août, 34 000 € que nous devrions percevoir pour finalement être définitivement arrêté à 33 000€ lors de la dernière réunion du 24 novembre. Cela prouve que le mode de calcul, afin que l'équité vis-à-vis des 35 communes concernées soit respectée, n'est pas aussi simple à établir, même par un cabinet d'expertise comptable.

Le calendrier du vote des allocations de compensation de chaque commune est désormais calé : les 35 conseils municipaux vont devoir délibérer pour valider l'allocation de compensation proposée. Ensuite le conseil communautaire du 17 décembre ratifiera par son vote les décisions de la CLECT, l'unanimité étant obligatoire.

A quelques semaines de la clôture de l'exercice 2014 nous savons qu'il manquera donc 61 000€ au budget primitif puisque 104 000€ étaient prévus au titre de l'allocation de compensation. Par ailleurs, notre contribution définitive au budget de l'ex Communauté des Châtaigniers vient de nous être notifiée par le liquidateur : 28 000€ aux fins de clôture des comptes 2014. Il en sera vraisemblablement de même les prochaines années tant que les dettes de l'ancienne CC des Châtaigniers ne seront pas éteintes. La vente de l'Hermet risque de revenir à l'ordre du jour!

## Cérémonie: 11 novembre

Plus d'une trentaine de personnes ont bravé le mauvais temps pour rendre hommage à leurs aînés morts pour la France entre 1914 et 1918.

Le conseil municipal était très largement représenté. Après lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants le Maire a pu faire part du travail de Monique et Pierre SIMONOT, habitants de la commune passionnés d'histoire, qui ont pu retrouver des renseignements précis sur 81 de nos concitoyens morts au champ d'honneur.

Ensuite quatre conseillers ont solennellement égrené les 85 noms des gluirassous morts pour la France avant qu'une composition florale ne soit déposée au pied du monument aux morts.



La cérémonie s'est achevée au son de la Marseillaise. Pour le verre de l'amitié tout le monde a pu se retrouver, à l'abri, dans la salle du conseil.





## Vie municipale

# Avenir de la poste : **APC, une amélioration du service public!**

Lors de sa séance du 07 novembre, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la direction de la Poste, de passer en Agence Postale Communale (APC).

Décision importante puisqu'elle peut apparaître comme un recul du service public dans notre commune. C'est pour cela que, avant de prendre cette décision, nous avons analysé la situation à la lumière de l'expérience de nos voisins (Marcols les Eaux, St Julien du Gua) mais aussi de quelques élus (Pascal Terrasse député, Laetitia Serre conseillère générale et présidente de la CAPCA).

En réalité cette transformation est dans le fil de l'évolution de notre société. On peut le regretter ou observer que cela relève de la bonne gestion des deniers publics. En effet avec une moyenne de 20 opérations sur les 10h d'ouverture hebdomadaire la menace de fermeture était latente. Il ne faut jamais perdre de vue que toute dépense publique se fait sur la base de l'impôt des citoyens que chacun souhaiterait voir le plus bas possible, ce qui implique une nécessaire cohérence.

Vous avez peut être lu, dans la dernière publication de l'association Gluiras Accueil, les arguments de notre ancien maire, Alain Risson, qui par ailleurs, a brillé par son absence lors de la réunion publique du 24 octobre alors que nous aurions aimé l'entendre débattre avec les 3 représentants de la poste venus expliquer en quoi cette évolution était souhaitable et à terme inéluctable.

Le contrat de présence postale, cité par Mr Risson (qui s'auto qualifie de «sage» dans un courrier adressé au conseil municipal), s'il garantit en effet cette présence, ne distingue pas le bureau traditionnel de l'agence postale communale. A noter qu'en Ardèche on compte 72 bureaux traditionnels pour 93 APC. Une APC est un service public à part entière, certes tenu par un employé communal (qui est potentiellement un fonctionnaire territorial). 90% des services actuels seront disponibles. La confidentialité sera garantie dans la mesure où l'employé ne peut consulter l'état des comptes. Les opérations financières ont des limites raisonnables à savoir 350€ de retrait par semaine/par personne titulaire du compte (donc 700 €/semaine pour un compte-joint).

A ce propos, Michel GEMO, Maire de Marcols les Eaux, nous a fait la gentillesse de venir exposer le retour d'expérience de sa commune qui est en APC depuis huit ans. A Marcols cela ne pose aucun problème à la population.

Le conseil municipal, convaincu que ce choix est le bon, assume totalement sa décision. L'APC va se mettre en place en début d'année. Elle sera installée dans l'actuel centre MultiMedia qui est justement prévu pour cette mutualisation de moyens et qui offre l'indispensable accès aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi l'actuelle poste, propriété de la commune, va pouvoir devenir un logement pour une famille et passer d'un loyer annuel de 1000 € à 3000 €. Par ailleurs le contrat, signé pour 9 ans,



prévoit un versement mensuel de 1122 € pour couvrir les frais de personnel et de local.

Enfin, la Poste prend en charge l'installation du nouveau bureau ainsi que la formation du personnel recruté. L'APC sera ouverte tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis matin de 9h15 à 11h45, soit 12h30 par semaine au lieu de 10h aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idée, dans le même article de « Vivre à Gluiras », parler de casse du service public à propos de la suppression d'un poste d'enseignant dans notre école publique est pour le moins excessif! Il eut été quasi indécent, avec 17 inscrits en juin, et dans le contexte de difficulté budgétaire que connaît notre pays, un des plus endetté d'Europe, d'aller exiger le maintien de deux professeurs des écoles.

Il faut savoir que nous pourrons recommencer à « nous battre » pour un 2ème poste, à partir de 25 élèves, seuil qui représente la moyenne par classe dans nos régions. Par ailleurs, avec une AT-SEM à plein temps et une personne à mi-temps pour les tâches administratives, on peut difficilement soutenir que l'encadrement de nos 19 enfants est insuffisant.





## Vie municipale

# École : Rentrée des classes, interview de Marlène DESMAISONS

Après quelques semaines de fonctionnement, il était naturel pour « Gluiras Infos », votre bulletin d'informations communales, de rencontrer Marlène DESMAISONS, la nouvelle professeure des écoles.

Gluiras Infos : Quelle est votre sentiment sur la classe unique après ces premières semaines ?



Avec 17 inscrits en juin et 19 aujourd'hui, les syndicats ont confirmé qu'il était impensable d'obtenir ne serait-ce qu'un demi-poste. Le faible nombre d'élèves me rend plus disponible pour les enfants. Cependant, ce qui est difficile, tout au moins cette première année, c'est de travailler sur 9 niveaux de préparations pédagogiques entre la maternelle (très petits, petite, moyenne et grande section) et la classe élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, et CM2). Evidemment la présence de notre ATSEM, (Anne Felix) me permet de consacrer plus de temps aux niveaux élémentaires.

#### Gluiras Infos : et avec les enfants ?

Aucun problème particulier, ils sont normalement studieux et s'entendent bien. Ils ont été ravis d'exposer pour le festival (un grand merci à Guy Chambon pour son aide).

Plusieurs sorties sont programmées pour l'année : trois sorties au gymnase de St Sauveur pour des rencontres inter-écoles, un spectacle proposé par la CAPCA le 12 décembre à Marcols les Eaux et le spectacle de Noël. Le voyage de fin d'année qui sera organisé par mon remplaçant puisque, étant enceinte (c'est un scoop! ndlr), je serai remplacée après les vacances de février. Enfin, les enfants iront aux traditionnelles olympiades organisées pas le COC en juin.

#### Gluiras Infos: avez-vous quelques observations?

Je me dois de vous signaler par écrit (c'est l'exigence académique), la non-conformité des locaux actuels en termes de sécurité aussi bien que d'accessibilité. Par ailleurs, Betty Marze, que je remplace, m'a parlé du projet de nouvelle école à l'entrée du village, qu'en est-il ?

#### Gluiras Infos:

Ce projet est bien lancé, puisque la commission qui en a la charge a présenté, lors du dernier conseil municipal (07 novembre) , les résultats de sa consultation pour le choix d'un cabinet porteur du projet. C'est le Cabinet CUCHE de Privas qui a été retenu parmi les quatre sollicités. Dans un premier, temps il va assister le maître d'ouvrage qu'est la commune pour la présentation des dossiers de subvention.

Dans un 2ème, temps il assurera la maîtrise d'œuvre complète avec la coordination des divers bureaux d'études associés sur ce projet. Le calendrier présenté prévoit une livraison à la rentrée 2015. On peut donc légitimement espérer un déménagement pour Noël au plus tard. Le coût de cette prestation sera de 21 500 € TTC pour une enveloppe de travaux de 200 000 €.



Exposition des oeuvres des enfants au Festival d'Arts de Gluiras

## Vie municipale

## **50 ans de mariage** pour Marcelle et Ferdinand DURAND



Ce 26 iuillet les cloches du village sonnent à toute volées. Marcelle et Ferdinand fêtent leur 50 ans de mariage entourés de leur famille et leurs amis. Ils avaient aussi invité le Conseil Municipal à un apéritif sur la place du village. Pour ceux qui ne connaîtraient pas «les jeunes mariés» Marcelle est très impliquée dans la vie de la paroisse et Ferdinand peut s'enorqueillir de 30 ans de mandat au conseil Municipal (un mandat avec Paul SERRE et quatre, dont trois comme adjoint, avec Alain RISSON). Un exemple de vie citoyenne!

## Mariage

# Marianne et Eric AURENCHE (les Combes)

Ce même jour, ce fut un très grand honneur pour moi de célébrer, en qualité de maire-adjoint, mon premier mariage. Beaucoup d'émotion aussi puisque, il y a 40 ans, c'est dans cette même mairie que nous nous étions mariés Claude et moi.

Merci à Marianne et Eric d'avoir choisi Gluiras pour sceller leu union ainsi que pour leur générosité en faveur du CCAS.

Georgette Armand





# Samedi 25 octobre **3 générations d'anniversaire**

40 ans de mariage pour les parents, Christiane et Yves MICHEL, le 30ème anniversaire de leur fille Céline et le 10ème de leur petite fille Jade, trois bonnes raisons pour réunir toute la famille et les amis. Un ambiance d'enfer : chansons, blagues et bonne humeur pour fêter dignement ces événements jusque tard dans la nuit.

## Voieries : sale temps pour nos routes cet automne!

Les divers importants épisodes pluvieux que nous venons de subir : très violents les 18/19 septembre, plus étalés pour les suivants ont mis à mal la voierie communale. Rare sont ceux d'entre nous qui n'ont eu à en pâtir. Les pompiers sont venus deux fois

à La Grange pour une habitation inondée. Le vendredi 19 les tractopelles ont dû se mettre en route pour dégager les quatre hameaux bloqués par les éboulements. Les gros efforts de dégagement des buses et fossés et de rebouchage des trous les plus conséquents (4 jours de travail pour Vincent et la mini pelle avec chauffeur louée pour l'occasion) ont permis de réduire l'impact des autres épisodes.

Alors que nous allons tout juste percevoir les subventions concernant les dégâts des orages d'octobre 2013, l'heure est au bilan. Nous avons déposé un dossier de demande d'aide faisant apparaître une évaluation des dégâts à plus de 160 000 €. En supposant que tous les secteurs présentés soient retenus et en prenant comme référence 2013, nous pouvons espérer une aide de l'ordre de 50%. Il restera donc à charge de notre commune 80 000 € pour remettre la voierie en état

D'ores et déjà nous savons que chaque année il faudra prévoir en investisse-

ment au minimum un budget de 120 000 € si nous voulons garder nos 52 km de voies communales à peu près en état (à raison de 2km/an de route refaite à neuf, il faudrait 25 ans pour rénover le réseau c'est-à-dire plus que la durée de vie du revêtement d'une

Comme l'avait souligné Elisabeth (notre ancien Maire), ces dernières années le budget voirie de l'ex Communauté des Châtaigniers, qui en avait la compétence, était bien insuffisant pour assurer l'indispensable, ce qui explique le retard pris dans l'entretien de nos routes et par voie de conséquence l'importance des dégâts subis.

Il faut savoir que la réfection d'un kilomètre de route coûte entre 36 000€ et 40 000€ selon le prestataire. Pour 2015 et pour les années à venir il va falloir établir un calendrier des interventions à partir de critères de choix pertinents et équitables connus de tous. La commission des travaux a commencé à réfléchir aux critères : Les routes seront classées par ordre de priorité de 1 à 3

Le taux d'utilisation mesuré par le nombre d'habitations et/ou entreprises (agriculteurs inclus) desservies sera pris en compte C'est le budget de l'année en cours qui déterminera le volume de routes traitées durant l'année.

Il restera toujours la possibilité de prise en charge par les habitants de la section de route les concernant avec une éventuelle participation de la commune à négocier (nous avons déjà des précédents et des propositions). Cela correspondrait à un déclas-

> sement déguisé de la voie concernée et, par le fait, à un désengagement de la Commune, corollaire inévitable du désengagement de l'État (baisse de 10% de la dotation globale de fonctionnement pour 2015 et baisse drastique des subventions d'investissement).

Autre solution pour assurer un service au niveau des attentes, touiours plus importantes, des administrés : une augmentation des impôts locaux. Leur doublement. +103 400 € pour la commune, couvrirait une grande part de l'investissement annuel sur la voierie. Évidemment, personne ne souhaite une telle augmentation, tout en exigeant des routes impeccables ce qui montre les limites, tant pour l'État que pour la commune, du « moins d'impôts mais plus de services »!





## Vie de la CAPCA Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche



Suite aux nouvelles élections municipales à Chomérac qui ont vu la défaite du président de la CAPCA Noël BOUVE-RAT, de nouvelles élections de l'exécutif ont eu lieu le 24 septembre. Laetitia SERRE (divers gauche), qui avait assuré l'intérim durant deux mois, a été élue nouvelle

présidente devant Michel VALLA le maire de Privas (divers droite). La maiorité n'avant pas basculé, le reste du bureau se trouve très peu modifié puisque seul Gilles QUATREMER élu de Flaviac intègre l'équipe des 13 vice-présidents en remplacement de Noël BOUVERAT. On peut observer que les petites communes sont très bien représentées. Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la CAPCA: http://www.privas-centre-ardeche.fr.

#### Commission finances

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) présidée par Emmanuelle RIOU de La Voulte, a poursuivi son travail assistée par le cabinet d'expertise comptable KPMG et enfin finalisé le calcul de notre allocation de compensation, élément important de notre budget. Nous allons percevoir 33 000 €/an d'allocation. Vote définitif lors du conseil communautaire du 17 décembre.

#### Commission Action sociale

Mercredi 19 novembre. Bernadette FORT la vice-présidente a présenté le diagnostic social du territoire qui a permis d'élaborer le projet social ainsi que les grandes orientations qui se dégagent. La CAPCA se veut garante de la cohésion sociale et du vivre ensemble en relevant les défis tels que le vieillissement, l'isolement, le chômage, la précarisation, le non recours au droit... Les axes stratégiques retenus :

Accompagner les jeunes générations et les familles au cœur des territoires.

Favoriser l'accès au droit sous toutes ses formes.

Améliorer les accompagnements et favoriser l'innovation sociale.

D'ores et déjà, nous pouvons bénéficier des prestations crèche (Beauvene et les Ollières, du centre de loisirs de St Sauveur, du portage des repas (à mettre en place sur la commune).

#### Commission urbanisme

Avec le désengagement de l'État sur certains services, l'instruction des dossiers d'urbanisme tels que Certificat d'Urbanisme (CU), Déclaration Préalable de travaux (DP) et Permis de Construire (PC) ne sera plus assurée par la DDT à compter de 2015. Parmi les 35 communes.

18 n'ayant pas de service instructeur (cas de Gluiras et de toutes les petites communes), ont opté pour la création de ce service au sein de la CAPCA. Ce service mutualisé sera facturé à la commune «à l'acte» (PC = 154€, DP = 107.60€, CU = 61.50€) à charge pour la commune d'en répercuter, totalement ou partiellement, le coût sur l'administré pétitionnaire. Sujet à débattre lors d'un prochain Conseil Municipal.





## Décès Pierre ROCHE

Nous a quitté le 11 août après un long combat contre la maladie. Toute une vie de dur labeur dans ce hameau de Chalan qu'il aimait tant et où il a toujours vécu. Agriculteur, maçon et même charcutier à son heure. Pierre savait tout faire! Derrière une facade de grand «blaqueur», se cachait une âme sensible et humble. Nous partageons la tristesse de son épouse Marcelle.

Georgette Armand

#### Alice Moins

Est décédée le 15 juillet. Beaucoup de monde était au temple pour accompagner la famille dans cette épreuve. Une grande émotion s'est ressentie lors du bel éloge exprimé par ses petits enfants et arrière petits enfants au cours de la cérémonie. Aux familles et aux proches, affectés par ces décès, le Conseil Municipal exprime toute sa sympathie et ses plus sincères condoléances.

## Naissance

## Joy et Eiden

Bienvenue aux iumelles Joy et Eiden qui sont arrivées le 31 octobre au fover de Mathilde ARFI et Herbert CASAGRANDE locataires de l'exmaison Mercier sur la place du Vil-



## **Culture**, sports et loisirs

## Fête des Moissons

Sous l'impulsion de la Famille VIALLET (Soutenue par l'AJAFE 07), dimanche 17 août, la Fête de la moisson et les battages à l'ancienne ont à nouveau régalé un très nombreux public, tant au repas (250 personnes à midi !) qu'à Moulancher pour les démonstrations de tous ces travaux d'une autre époque. Moisson à la faucille, mise en gerbes, confection du gerbier, battage sous différentes formes, toute l'évolution de ce temps fort de la vie agricole était exposée. Une très belle journée, dont on ne lasse pas, qui s'est achevée par la soupe aux choux cuite dans les chaudières.



## Fête de la châtaigne

Organisée par l'AJAFE 07 à la salle des fêtes le dimanche 9 novembre. Plus de 120 personnes se sont retrouvées autour d'un pot au feu et de quelques délicieux desserts à base de châtaignes. Si le mauvais temps n'a pas permis «l'espeyade» prévue, les travaux de vannerie, la confection du beurre à la baratte... ont permis de renouer avec un passé pas si lointain. Les jeux et l'animation musicale ont retenu les convives jusqu'en fin d'après-midi.

À noter que le bénéfice de ces deux manifestations est reversé à une association humanitaire pour l'amélioration du réseau d'eau potable au Burkina Faso. Félicitations aux organisateurs de ces deux manifestations.

## Lecture

#### Un livre proche de nous.

Mon ami (7 années d'internat - de bons moments - partagés au Lycée Emile Loubet de Valence), Christian CHAPUS, ancien maire de St Michel de Chabrillanoux, m'a adressé un exemplaire de son livre, «Ce village si paisible». A découvriir



## Centre Communal d'Action Sociale



#### Soirée choucroute réussie

La salle des fêtes affichait complet avec les 160 convives qui avaient répondu à l'invitation du CCAS pour une super soirée choucroute. Challenge relevé de main de maître par l'équipe du CCAS (renforcée par quelques bénévoles : merci à eux !) qui de l'aveu général a réussi son examen. Une confortable recette (près de 1200 €) viendra alimenter le budget du Noël des aînés et des enfants. Un grand merci aux trois musiciens du groupe «Malabar String», qui ont assuré l'animation musicale pour un cachet plus que modeste tout à fait dans l'esprit «CCAS».

#### Le Noël des seniors et des enfants

Samedi 20 décembre, à partir de 11h30, le CCAS propose, aux seniors de plus de 70 ans, de venir partager un repas à la salle des fêtes en alternative au traditionnel colis de Noël. Début décembre, les membres du CCAS porteront les invitations, en main propre, aux 88 personnes concernées qui pourront choisir entre le colis ou le repas. Après ce repas, les invités pourront aussi profiter, à partir de 15h30 du Noël des enfants avec spectacle, goûter et cadeaux... Les parents et grands-parents sont évidemment conviés à ce moment festif avec leurs enfants et petits enfants.

## **Culture, sports et loisirs**

## Animations: Comité des fêtes

#### Un 28ème Festival réussi.

Le temps s'était enfin mis au beau pour ce 28ème Festival d'Art qui, du 30 octobre au 2 novembre, a ainsi pu rencontrer le succès qu'il mérite.

Dès le jeudi, en avant première, la municipalité avait décidé d'apporter son soutien au concert

privé proposé à La Chapelle (à guichets fermés) par Antoine et Maghi Leenen. La jeune pianiste japonaise Yuki KONDO a enchanté le public avec, en particulier, une époustouflante exécution d'une œuvre de LITZ.

Le vernissage du vendredi a réuni une trentaine d'invités qui ont pu découvrir les 11 salles d'expositions entre le Village et l'Hermet. En soirée, la chanson française était à l'honneur à la salle des fêtes avec Bernard Dumas.

Le samedi, en plus de la visite des expositions, un spectacle pour enfants (la sorcière du placard à balais) animait l'après midi alors qu'une belle soirée cabaret avec le Roul'Hot Trio (jazz manouche) clôturait brillamment la journée.

Le dimanche, les visiteurs étaient nombreux pour le marché de producteurs locaux. La châtaigne étant évidemment la reine des étals mais aussi le sujet d'une conférence, par Christian BER-



Les Mobylettes «Cafe Frappe»

THIAUD, sur le Cynips ce parasite qui menace nos châtaigniers. Ensuite, dans le cadre des Castagnades organisées par le PNR le spectacle de rue « Café Frappé », donné par la compagnie « les Mobylettes » a créé l'événement à la terrasse du Relais de Sully autour de laquelle s'étaient massés les visiteurs étonnés et ravis d'une telle manifestation : une belle réussite.

L'après midi, la banda « Los Callaitos » de... Chabeuil (on l'aurait parié!) investissait la place de la Liberté avant de rejoindre l'Hermet pour apporter la touche festive à l'intronisation de notre Grand Chef Christian Gamet dans la confrérie de la Châtaigne. Une reconnaissance méritée tant le fruit emblématique de nôtre belle Ardèche est mis à l'honneur dans la cuisine du Relais de Sully.

Enfin il était l'heure de la remise des récompenses pour les exposants : Marc Le Dizet (peintre) et Antoine Brondin (sculpteur sur verre) reçoivent les prix du jeune public. Marc Le Dizet récidive avec la Châtaigne d'or, alors que celle d'Argent revient à Jan Goede (graveur à l'eau forte). On ne peut que féliciter toute l'équipe de bénévoles du Président Richard Walther pour la qualité du travail accompli qui a assuré la réussite de ce festival. On peut juste rêver de festivités équivalentes en été, encore faudrait-il que se constitue une équipe susceptible de porter l'événement.

## Passage des « Vieux Boulons Lablachérois »

Toujours à l'actif du CDF, leur passage, le dimanche 24 août, a animé le village le temps d'un après-midi et a ravi les passionnés de vieilles voitures.



## En Bref ...

#### Patrimoine historique

Mme SIMONOT qui fait des recherches sur les gluirassous et la guerre de 14/18 en appelle à tous ceux qui pourraient lui communiquer des photos ou des renseignements. Contact via la mairie.

## Association Gluiras Accueil

Yoga, le mercredi de 15h à 16h, salle polyvalente - Couture, le vendredi de 15h 30 à 17h salles des associations - Cartes, jeux divers, salle de la Fargatte tous les jeudis.

#### Site internet

À tous ceux qui le visitent, merci de nous signaler les éventuelles erreurs, les oublis, vos suggestions...

#### Ressourcerie

Trier c'est dans le vent avec... Trimaran l'Pour donner les objets, en bon état, que vous ne voulez plus : Quartier St Andéol. 07360 Les Ollières s/Eyrieux. tel 04 75.29 71 72.

#### Le Parc Naturel Régional des Monts D'Ardèche

A obtenu le Label international GEOPARK. Une belle reconnaissance et un plus indéniable pour notre tourisme.

MAROQUINIER RESPONSABLE & DURABLE www.sis-fr.com (+33) 3 81 43 23 11

10 |

## En Bref ....

#### Mairie

Les nouveaux horaires d'ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30. Congés de Noël : fermeture du 22 au 28 décembre.

Tel pour urgences 06 10 05 04 86 06 31 91 70 08 06 89 88 91 31

#### Listes électorales

Inscriptions ou radiations en mairie avant le 31 décembre

#### **Bibliothèque**

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 15h00 à 17h00 et le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

#### **Cantine**

Possibilité, pour les personnes isolées, de prendre un répas à la cantine de l'école le jeudi. Inscription obligatoire le mardi précédent. Tarif.: 4.50€

Si vous avez, dans votre jardin, une quelconque surproduction, pensez à en faire profiter la cantine.
Par avance merci!

Mairie de Gluiras Tél: 04 75 66 74 30 www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr Directeur de publication : Marc Tauleigne Comité de rédaction : municipalité de Gluiras Crédits photos : Géraldine Courthial

Graphisme : GRAPHÉOL Impression : Municipalité de Gluiras

#### POMPES FUNEBRES

iplus de 25 ans rexpérience

SARL VALL

Service complet de funérailles Transport de corps toutes distances Travaux sur tombe - Plaque - Gravure

CONTRATS OBSÈQUES MARBRERIE

Menuiserie Générale - Charpente - Vitrage



## Nouveaux arrivants

Vendredi 5 septembre, sur la place du village, autour de la fontaine, le conseil municipal et les habitants volontaires avaient invité, autour d'un apéritif de bienvenue, les nouveaux habitants sur notre commune. Ainsi nous avons pu faire plus ample connaissance avec ces nouveaux Gluirassous.

La famille MATHIEU, dans le logement de l'ancienne cure, est arrivée début juin avec ses deux enfants Killian et Loryne. En août, Mathilde ARFI et Herbert CASAGRANDE ont pu intégrer la maison Mercier, enfin prête, avec leurs enfants Hugo et Mathias, rejoints depuis peu par deux magnifiques jumelles, Joy et Eiden, nées le 31 octobre.

Marlène DESMAISONS (notre nouveau professeur des écoles) et son compagnon David MECHIN se sont installés, durant l'été, dans leur maison à Cols.

Margherita CARON et Aurélien LAM WOON SIN, avec leurs enfants Orfeo et Sinbad, s'ils ne sont pas encore dans leur maison de la Pise (en travaux), logent, depuis début septembre, dans le gite paroissial en haut du village.

Enfin dans un des appartements de l'ancienne usine ce sont Prescilla ZIGLER et Thimotée IDRISS accompagnés de leurs trois filles Inaya, Lindsay et May qui se sont installés début septembre. Ils ont dû, pour des raisons personnelles, nous quitter prématurément le 20 novembre. Je suis certain que chacun de nous saura faire ce qu'il faut pour que tous se sentent bien dans notre village.

## **Agenda**

#### Samedi 29 novembre à 20h00

LOTO du Sou des Écoles (à 19h00 le loto des enfants)

#### Vendredi 12 décembre à 20h00

Dernier conseil municipal de l'année.

#### Samedi 20 décembre

Noël des seniors et des enfants - à partir de 11h30 le repas des seniors, à 15h30 spectacle de Noël pour les enfants suivi du goûter et de la remise des cadeaux.

#### Dimanche 21 décembre à 17h00

« le jour le plus court » - fête du court-métrage proposée par le Comité Des Fêtes

#### Samedi 27 décembre

Loto du Comité Des Fêtes

#### Mercredi 31 décembre

Randonnée nocturne (éclairée aux farasses), proposée par les Légrémis à partir de 18h00

## Samedi 10 janvier à 17h00

À la salle des fêtes, les vœux du Conseil Municipal



